**EPU34**

**Recommandations du Canada pour l’EPU du Madagascar**

**11 novembre 2019**

Merci, Monsieur le Président.

Le Canada accueille favorablement la *Stratégie nationale de lutte contre le mariage des enfants* de Madagascar et l’ouverture manifestée suite aux campagnes de sensibilisation par la société civile. Nous recevons aussi favorablement la Stratégie nationale de lutte à la violence basée sur le genre.

Le Canada recommande que Madagascar :

1. Accélère la mise en œuvre de la *Stratégie nationale de lutte contre le mariage des enfants*, en allouant des ressources dédiées aux projets de lutte contre le mariage d’enfants, en menant des campagnes de sensibilisation auprès du public en collaboration avec les autorités religieuses, traditionnelles et la société civile, afin d’instaurer un changement durable.
2. Alloue des ressources adéquates et mette en œuvre le projet de loi sur la lutte contre la violence fondée sur le sexe en appui à la *Stratégie Nationale de Lutte contre le Mariage des Enfants* et son plan d’action.
3. Veille à ce que les lois sur la diffamation, le mépris et les déclarations calomnieuses respectent entièrement le droit à la liberté d’expression. Abroge l’infraction d’insulte aux représentants publics.
4. S’assure que toutes les femmes et les filles aient accès à de l’information, à des services et à une éducation sur la santé sexuelle et reproductive, y compris à une éducation complète à la sexualité.

Le Canada est préoccupé par l’état actuel des établissements de détention et encourage Madagascar à déployer des efforts concertés afin de réduire le nombre de détenus dans les centres, améliorer l’infrastructure et réduire les risques pour la santé auxquels sont confrontés les détenus.